

## ORDRE DU JOUR DE LA REUNION

### Conseil de Surveillance du MCA-Sénégal

#### Réunion ordinaire

**Le Mercredi 07 janvier 2015**

**à 9h 30**

**Radisson-Blu, Dakar, Sénégal**

Cette présente convocation est relative à la Vingtième réunion du Conseil de Surveillance ("Conseil") du Millennium Challenge Account – Sénégal (« MCA-Sénégal ») qui se déroulera le Mercredi 07 janvier 2015, à l'Hôtel Radisson-Blu à Dakar. Cette rencontre se tient dans le contexte de la mise en œuvre du Millennium Challenge Compact (ci-après, le « Compact ») signé 16 septembre 2009 entre l'Etat du Sénégal (ci-après, « l'Etat ») agissant par son gouvernement (ci-après, le « Gouvernement ») et le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, agissant à travers le Millennium Challenge Corporation (ci-après, « MCC »).

#### I. INFORMATION SUR LE LIEU DE LA REUNION

- La réunion ordinaire du Conseil se tiendra à l'adresse suivante : Hôtel Radisson-Blu à Dakar
- La participation par téléconférence se fera selon les modalités suivantes : (non applicable à cette réunion)

#### II. ORDRE DU JOUR

- OK*  
*B.K.*
1. Ouverture de la séance et présentation de l'ordre du jour (09h 30 - 09h 45) ;
  2. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 11 Septembre 2014 (09h 45 - 10h 30) ;

#### **PAUSE CAFE (10H 30 -11H 00)**

- OK*
3. Approbation du Plan de passation des marchés Révisé couvrant la période d'octobre 2014 à mars 2015 (11H 00 - 11H 30) ;
  4. Approbation de l'Avenant n°4 au Contrat N°RFP-QCBS-RR04-SN entre le MCA Sénégal et le Groupement Louis Berger – AGEIM- Ingénieur Conseil - pour la supervision des travaux de la RN6 (11H 30-12H00)
  5. Ajustement salarial du personnel de MCA-Sénégal au titre de l'année 2015 (12h 00 – 12h 15) ;
  6. Questions diverses, Informations sur les prochaines étapes, Agenda de la prochaine réunion de Conseil du Surveillance (12h 15 -12h 30) ;
  7. Clôture de la réunion et Déjeuner (12h 30 – 14h 00)

Les membres du Conseil ayant un droit de vote doivent informer le Président du Conseil de leur absence de la réunion et désigner un mandataire. Le membre qui a mandat de représenter un membre absent doit être muni d'une autorisation écrite attestant des pouvoirs de représentation de ce membre et de sa capacité à prendre part au vote.

Veillez accuser réception de la convocation à la réunion en remplissant et en signant la fiche ci-dessous attachée et en la retournant main à main, par fax ou par email à l'adresse du Président du Conseil de Surveillance, indiquée ci-dessous.



**Nom:** Abdoulaye DIANKO  
**Titre:** Président  
du Conseil de Surveillance

**Adresse :** Primature  
**Tel:** 33 889 69 69  
**E-mail :** gossedianko@yahoo.fr

Annexes:

1. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 11 septembre 2014
2. Plan de Passation des Marchés Révisé Oct. 2014 – Mars 2015
3. Mémoire sur la proposition d'un avenant n° 4 au Contrat N°RFP-QCBS-RR04-SN entre le MCA Sénégal et le Groupement Louis Berger – AGEIM Ingénieur Conseil